

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Étaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	M. Pillet,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
Présents : 41	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Votants : 48	Charleval	Mme Héquet, MM. Calais, Emo,
	Douville/Andelle	M. Cramer
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	MM. Vieillard.R, Gavelle
	Flipou	M. Mirallès,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 4 avril 2024	Letteguives	Mme Grégoire,
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	Mme Grouchy,
	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
	Ménesqueville	M. Cahagne,
	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle	Mmes Simon, Jullien, MM. Chivot, Romet, Dulondel, Vieux,
	Rosay-sur-Lieure	
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	MM. Blavette, Bonneau,
	Vandrimare	MM. Bézirard, Dechoz,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Pouvoirs : M. Ziéliniski à M. Gavelle, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Damois à M. Vieillard R., Mme Marteau à M. Moëns, M. Minier à M. Bézirard, Mme Le Tourneur à M. Romet, M. Béharel à Mme Fouquet.

Administration générale : Modification du tableau des effectifs non permanents applicable à compter du 1^{er} juin 2024 : approbation

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°88/2021 du conseil communautaire en date du 24 juin 2021 approuvant la mise en place d'un tableau des emplois non permanents sein des services de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n°175/2023 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2023 approuvant la modification du tableau des emplois non permanents ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 27 mars 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances et affaires générales en date du 19 mars 2024 ;

La modification du tableau concerne :

- la création d'un poste de « chargé de projet mobilité », en contrat à durée déterminée pour une durée de douze mois, sur la base du dispositif de Volontariat Territorial en Administration (VTA). Ce poste est cofinancé par l'Etat à hauteur de 20 000 € pour la collectivité dont 5 000 € reversés directement à l'agent pour accompagner sa prise de poste (mobilité, logement, équipements...).

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- approuve la modification du tableau des emplois non permanents tel qu'annexé à la présente délibération, applicable à compter du 1^{er} juin 2024.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

Jean-Luc ROMET



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 027-200070142-20240411-22_2024-DE



TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS AU 01-06-2024

TABLEAU DES EMPLOIS NON-PERMANENTS						
Emplois*	Grade	Statut	Ouverts	POURVU	Temps de travail hebdomadaire	Observations
Animateurs	Adjoint d'animation	Accroissement saisonnier d'activité	20	5	35H	Recrutement d'animateurs pour les vacances scolaires sur les heures d'ouvertures des structures et les séjours organisés par la collectivité
Chef de projet Petites Villes de demain	Attaché	Contrat de projet	1	1	35H	
Chef de projet contractualisation	Attaché/Rédacteur	Contrat de projet	1	0	35H	
Chargé de projet mobilité	Rédacteur	CDD - volontariat territorial en administration	1	1	35H	
Assistants accueil petite enfance	Non concerné	Contrat aidé "PEC"	2	2	35H	
Educateur sportif	Educateur des APS pclp de 1ière classe	Accroissement saisonnier d'activité	2	1	10H	
Apprenti "Educateur de jeunes enfants"	Non concerné	Apprenti	1	0	35H	
Apprenti "Office de tourisme"	Non concerné	Apprenti	1	0	35H	
Agent d'entretien	Agent social	Accroissement saisonnier d'activité	1	0	35H	

Mise à jour des effectifs ou de l'intitulé du poste

Création

Suppression